

# L'Etat dans les VOSGES

Liberté - Egalité - Fraternité

[www.vosges.pref.gouv.fr](http://www.vosges.pref.gouv.fr)

N° 1

Juillet - Août 2009

## Sommaire

- Éditorial
- Le plan de relance : 19 chantiers - p.2
- Les collectivités locales - p.2
- Le soutien aux entreprises - p.3
- Le soutien à l'emploi - p.3
- Le plan en faveur des jeunes - p.4
- Le soutien à la consommation des ménages - p.4



## Editorial

*Je vous adresse le premier numéro de la lettre des services de l'Etat dans les Vosges dont l'objectif est de contribuer au lien entre les services de l'Etat d'une part, et les élus et les acteurs socio-économiques d'autre part.*

*Diffusée par voie électronique mensuellement et accessible sur le site Internet de la Préfecture des Vosges, elle sera consacrée à une thématique unique par numéro.*

*J'ai souhaité que cette première édition présente le « plan de relance » en faveur de l'économie et de l'emploi.*

*Le Gouvernement a défini différents dispositifs destinés à soutenir l'économie de notre pays. Le plan de relance privilégie les actions à destination des entreprises de façon à maintenir leur niveau d'activité, condition de la préservation de l'emploi. Il apporte également un appui aux personnes à revenus modestes fortement affectées par les difficultés économiques.*

*Sur le plan national, ce sont près de 50 milliards d'euros qui sont consacrés à l'ensemble de ces mesures. Une partie de celles-ci est mise en œuvre au plan local et constitue une véritable « boîte à outils » qui doit nous permettre de faire face aux effets de la crise.*

*En effet, dans notre département, les chiffres de l'emploi (17 370 demandeurs d'emploi fin mai 2009) demeurent préoccupants et il appartient à l'ensemble des services de l'Etat de se mobiliser pour accompagner, conseiller, conforter les entreprises et les salariés confrontés à la crise économique et à un environnement en pleine mutation.*

*Mais l'Etat ne peut agir qu'en travaillant en réseau avec tous ses partenaires, qu'il s'agisse des collectivités territoriales, des organisations économiques et sociales, du monde associatif...*

*Cette mobilisation est nécessaire pour notre département.*



*Dominique Sorain*  
Dominique SORAIN

# La relance passe par les Vosges



## LE PLAN DE RELANCE : DES INVESTISSEMENTS

### 7,5 M€ d'équipements financés par des crédits d'Etat en cours de réalisation :

Travaux sur des sites emblématiques : la cathédrale et le cloître de Saint-Dié-des-Vosges, le théâtre de Bussang ; travaux sur la RN 59 (contournement de Saint-Dié-des-Vosges) ; le barrage de Bouzey et le canal de l'Est (travaux de confortement) ; travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées et de remise aux normes de sécurisation sur des bâtiments publics. 13 opérations vosgiennes sur 19 sont intégralement financées par l'État à hauteur de 6 M€.



Théâtre de Bussang = 1,5 M€

Contact : Direction des Actions Interministérielles : 03.29.69.87.11

## LE PLAN DE RELANCE ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES



Signature de convention FCTVA

### • Le Fonds de Compensation de la TVA : de l'activité pour le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics

Cette dotation de l'État permet aux collectivités locales ou établissements publics de récupérer la TVA sur leurs dépenses d'investissement. Cette récupération a lieu deux ans après le paiement des travaux.

Le dispositif du plan de relance autorise un remboursement anticipé (un an) aux collectivités ou établissements publics s'engageant, par convention signée avec l'État, à effectuer en 2009 des dépenses d'investissement supérieures à la moyenne des années 2004 à 2007.

374 collectivités territoriales ou établissements publics (le département des Vosges, 43 groupements de communes, 326 communes, 2 CCAS, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, le centre de gestion de la fonction publique territoriale) ont passé une convention en ce sens et bénéficieront donc en 2009 (au lieu de 2010) du FCTVA sur leurs dépenses 2008, en plus du FCTVA sur les dépenses 2007.

Le versement anticipé deviendra la norme pour les collectivités ayant respecté leur engagement.

Le FCTVA dans les Vosges, c'est une programmation de travaux de 411,4 M€ en 2009, soit une hausse de 94 % des investissements par rapport à la moyenne de référence (2004 -2007).

- Une accélération des opérations de rénovation urbaine cofinancées avec les collectivités locales : 1 M€ de crédits supplémentaires sera accordé à des opérations réalisées dans les quartiers bénéficiant d'un programme de rénovation urbaine à Epinal et Saint-Dié-des-Vosges.
- Un cofinancement supplémentaire pour 81 logements sociaux publics dans cinq communes vosgiennes.

Contacts : Direction des Relations avec les Collectivités locales et de l'Environnement : 03.29.69.87.41  
Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture : 03.29.69.12.12

# La relance passe par les Vosges



## LE PLAN DE RELANCE : UN SOUTIEN POUR LES ENTREPRISES

### • Des mesures fiscales et sociales pour soutenir la trésorerie des entreprises :

- Des **remboursements anticipés** ont été effectués par les services fiscaux des Vosges pour un montant de près de 84 M€ (à fin avril-mai) au titre du crédit impôt recherche, de l'impôt sur les sociétés et de la TVA, qui représente à elle seule plus de 66M€ de remboursement à fin mai 2009.

Contact : Direction des Services Fiscaux : 03 29 69 23 34

- Des **reports de délai** : plus de 200 demandes de délais de paiement ont été instruites par l'URSSAF et 21 plans d'étalement des dettes octroyés par la commission des chefs de services financiers, soit un doublement des demandes par rapport à 2008;

Contact : Trésorerie générale : 03.29.69.25.44

### • Des garanties pour le crédit bancaire : plus d'une centaine de saisines du médiateur du crédit, enregistrant 78 % de réussite;

Contact : <http://www.mediateurducredit.fr>

### • Des contre-garanties de prêts par OSEO (Etablissement public) pour 75 entreprises employant près de 1 800 salariés à hauteur de 6,6 M€.

Contact : OSEO Lorraine : 03.83.67.46.74

### • Des projets d'investissements soutenus par l'État : une dizaine de projets lancés permettant la création de 300 emplois bénéficiant d'aides publiques dont la PAT (prime à l'aménagement du territoire)

Contact : Direction des Actions Interministérielles : 03.29.69.87.30  
Plate-forme du Pôle Emploi Vosges: 3949

## LE PLAN DE RELANCE : UN SOUTIEN À L'EMPLOI

### • L'aide à l'embauche dans les « Très Petites Entreprises » (TPE)

Les nouvelles embauches réalisées par les entreprises de moins de 10 salariés entre le 4 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 seront aidées par l'État en 2009 à hauteur de l'intégralité des charges patronales au niveau du SMIC (dégressif ensuite jusqu'à 1,6 SMIC). Plus de 600 embauches enregistrées à ce jour dans les Vosges.

### • Le maintien dans l'emploi

L'État accompagne les partenaires sociaux dans l'amélioration de la prise en charge de l'activité partielle.

1 421 536 heures de chômage partiel autorisées dans les Vosges au 1<sup>er</sup> trimestre 2009 dont 27 % utilisées. Quelques entreprises évitent le recours au chômage partiel par la mise en place de formation.

### • L'aide à la reprise d'emploi

- le **Contrat de Transition Professionnelle (CTP)**, étendu à 35 communes supplémentaires, s'applique actuellement à 128 communes vosgiennes. Depuis 2006, on a enregistré 1 027 bénéficiaires (chiffres au 25 juin 2009). Le taux de retour à l'emploi durable pour un bénéficiaire du CTP est de 55 % (cohorte mai 2008/2009)

### • La poursuite des contrats aidés dans les secteurs non marchand et marchand

1390 contrats (contrats d'accompagnement vers l'emploi, contrats d'avenir et contrats initiative emploi) ont été signés dans les Vosges à fin juin.

Le contrat initiative emploi dans le secteur marchand : aide de l'État portée à 47% du SMIC.

Le contrat d'accès à l'emploi : aide de l'Etat en général de 90 % du SMIC

### • La revitalisation des territoires impactés par les licenciements : 8 conventions avec les entreprises ayant licencié de manière importante ces dernières années sont en cours. 2 conventions sont closes. 400 créations d'emplois ont été aidées sur un objectif de 1266 à fin 2012. Plus de 2M€ d'aides ont ainsi été versés aux entreprises créatrices de ces emplois.

# La relance passe par les Vosges



## LE PLAN DE RELANCE : UN PLAN EN FAVEUR DES JEUNES

Dans les Vosges, le chômage des moins de 26 ans est préoccupant : une augmentation de plus de 52 % en un an.

### L'apprentissage : un bon moyen de s'insérer dans la vie active :

**Dispositif «zéro charge »** étendu aux apprentis dans les entreprises de 11 salariés et plus et **prime de 1 800€** pour le recrutement d'apprentis *supplémentaires* dans les entreprises de moins de 50 salariés.

### Le soutien au développement du contrat de professionnalisation

Une prime de 1 000€ pour les entreprises qui embaucheront entre juin 2009 et juin 2010 un jeune de moins de 26 ans, portée à 2 000€ pour les jeunes n'ayant pas le niveau Bac.

### Le renforcement de la formation hors alternance

Un contrat d'accompagnement formation pour les jeunes de niveau 6<sup>ème</sup> à Bac +3.

**Le développement des écoles de la 2<sup>ème</sup> chance** pour les jeunes faiblement qualifiés, actuellement à Saint-Dié des Vosges et Épinal.

**L'embauche de stagiaires en CDI** : une aide de 3 000 € par embauche octroyée pour les jeunes de moins de 26 ans, dont le stage a débuté entre le 1<sup>er</sup> mai 2008 et le 24 avril 2009.

**Le contrat d'accompagnement vers l'emploi, dit « passerelle »** : à partir du 1<sup>er</sup> juillet possibilité de recruter sur 12 mois des jeunes de moins de 26 ans pour les collectivités territoriales sur des métiers aux compétences transférables sur le secteur marchand. Des périodes d'immersion en entreprise sont prévues.

Contact : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : 03.29.69.80.80  
Plate-forme du Pôle Emploi Vosges: 3949

## LE PLAN DE RELANCE : UN SOUTIEN POUR LES MÉNAGES

- Des crédits d'impôts pour les foyers dont le revenu imposable par part est inférieur à 12 475 €. 44 000 bénéficiaires à compter de mai 2009 dans les Vosges (cela représente 8 M€)
- Des aides aux particuliers pour l'acquisition de logements neufs et la rénovation de logements : 157 logements prévus avec le Pass-Foncier ; prêts à taux zéro doublés pour l'achat d'un logement neuf, éco-prêts à taux zéro.
- Une prime de solidarité active de 200 € : plus de 25 000 bénéficiaires.
- Une prime de 150 € pour les familles modestes : près de 1 500 bénéficiaires.
- Des bons d'achat de services à la personne : 200 € en chèque emploi service universel (CESU)
- L'augmentation du minimum vieillesse.
- L'augmentation de l'allocation adulte handicapé : 5 393 bénéficiaires.
- Une prime à la casse : 1 000 € pour l'achat d'un véhicule neuf.

**Directeur de la publication** : Dominique SORAIN, préfet des Vosges  
**Rédacteur en Chef** : Stéphanie MØRK, sous-préfète, directrice de Cabinet  
**Responsable de la revue** : Anne-Marie DUC, communication de la Préfecture des Vosges  
**Avec la participation de** : Anne-Marie DUC, Martine LAPORTE, Murielle HESTIN